

BUREAU CENTRAL INTERNATIONAL DES TÉLÉGRAMMES ASTRONOMIQUES

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

(Adopté en séance plénière, le 26 juillet 1919)

1. Le Bureau central a pour but de recevoir, de centraliser et de transmettre aux divers établissements et personnes abonnés, soit par voie télégraphique, soit par correspondance, des renseignements relatifs à des découvertes, des observations et des calculs astronomiques.

2. Le siège du Bureau central est établi à l'Observatoire de l'Université, à Copenhague, Danemark; il est dirigé par le chef de cet établissement.

3. Le Bureau central est placé sous le contrôle direct de la Commission des télégrammes astronomiques.

4. Les Observatoires et établissements similaires peuvent s'abonner au Bureau central des télégrammes astronomiques. Tous les abonnés supportent également les frais généraux du Bureau central. Au début de chaque année, la Commission, sur la proposition du directeur, fixe la cotisation annuelle qui ne peut être supérieure à 25 francs, et qui se paie par anticipation. Ces fonds soldent exclusivement les frais d'impression de circulaires et de correspondance. Chaque abonné rembourse, en outre, le prix des télégrammes qui lui sont adressés.

5. Un relevé de toutes les dépenses est fait à la fin de chaque année.

6. Les abonnés accordent au Bureau central la priorité de leurs découvertes, observations ou calculs importants.

Les frais occasionnés par les envois de télégrammes, lancés à cette occasion, sont intégralement remboursés aux intéressés.

7. Le Bureau central s'efforce d'atteindre ses abonnés de toutes les parties du monde, en passant, au besoin, des conventions spéciales avec des Observatoires ou des centres secondaires situés dans d'autres continents et servant de relais.

8. Le Bureau central prend toutes les mesures désirables pour réduire à un minimum les frais de transmission; à cet effet, il continue à se servir du système chiffré en usage depuis plusieurs années.

REMARQUES

A. Les télégrammes expédiés au Bureau Central doivent porter l'adresse:

OBSERVATORY, COPENHAGEN.

B. Les abonnés sont invités à faire connaître au Directeur de l'Observatoire, Østervold, 3, Copenhague, Danemark, L'ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE, SIMPLIFIÉE SI POSSIBLE à laquelle les découvertes doivent leur être signalées.